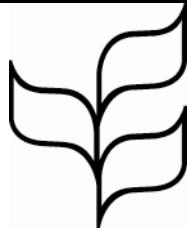




CBD



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/BS/COP-MOP/8/7
16 novembre 2016

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES A LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE SIÉGEANT EN TANT QUE RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE CARTAGENA SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES

Huitième réunion

Cancún (Mexique), 4–17 décembre 2016

Point 8 de l'ordre du jour provisoire*

RAPPORT DU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF SUR L'ADMINISTRATION DU PROTOCOLE DE CARTAGENA SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES ET SUR LES QUESTIONS BUDGÉTAIRES

Note du Secrétaire exécutif

INTRODUCTION

Renseignements généraux

1. À sa septième réunion, la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (CdP/RdP 7) a adopté un budget-programme pour les coûts distincts des services de secrétariat et le programme de travail sur la prévention des risques biotechnologiques du Protocole de Cartagena pour l'exercice biennal 2015-2016.

2. Le présent document met en relief la performance administrative et financière du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques depuis la dernière réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques. Il doit être lu de concert avec le document UNEP/CBD/BS/COP-MOP/8/16 sur le projet de budget du programme de travail du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques pour l'exercice biennal 2015-2016, le rapport du Secrétaire exécutif sur l'administration de la Convention pour l'exercice biennal 2015-2016 (UNEP/CBD/COP/13/7) et le document UNEP/CBD/COP/13/7/Add.2, ainsi que le document d'information qui contient le rapport sur l'examen fonctionnel du Secrétariat (UNEP/CBD/COP/13/INF/8).

3. Au 30 septembre 2016, 170 Parties avaient adhéré au Protocole ou l'avaient ratifié. La liste de ces Parties est disponible sur le site Web du Secrétariat. Elle est mise à jour chaque fois que le Secrétariat est notifié par le dépositaire qu'un nouvel instrument de ratification ou d'adhésion a été déposé.

4. Le document est divisé en cinq parties comme suit :

* UNEP/CBD/BS/COP-MOP/8/1.

a) Les parties I et II font respectivement rapport sur les recettes et les résultats budgétaires en 2014 et 2015 des trois fonds d'affectation spéciale du Protocole, à savoir le Fonds d'affectation spéciale général pour le budget du programme de base du Protocole (Fonds d'affectation spéciale BG), le Fonds d'affectation spéciale volontaire pour les contributions volontaires additionnelles à l'appui d'activités approuvées du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (Fonds d'affectation spéciale BH) et le Fonds d'affectation spéciale volontaire pour faciliter la participation des Parties au processus du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (Fonds d'affectation spéciale BI). La partie III fait rapport sur les engagements contractés pour 2016 à l'égard du Fonds d'affectation spéciale BG ;

b) La partie IV traite des questions de personnel et d'administration. Elle fait rapport sur les progrès accomplis pour ce qui est des postes classés, annoncés et pourvus qui ont été approuvés en vertu du Protocole ;

c) La partie V fait rapport sur les indicateurs de réalisation durant l'exercice biennal 2015-2016.

5. Les tableaux ci-après figurent dans le document UNEP/CBD/BS/COP-MOP/8/INF/13 :

a) État des contributions aux Fonds d'affectation spéciale BG, BH et BI au 31 décembre 2015 et au 30 septembre 2016 ;

b) Barème des contributions pour 2015-2016 au 30 septembre 2016 ;

c) États financiers vérifiés des Fonds d'affectation spéciale BG, BH et BI au 31 décembre 2015.

I. RECETTES ET RÉSULTATS BUDGÉTAIRES EN RECETTES ET RÉSULTATS BUDGÉTAIRES EN 2014

A. *Fonds général d'affectation spéciale pour le Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques* (Budget de base ou Fonds d'affectation spéciale BG)

1. *Recettes et exécution du budget en 2014*

a) *Budget pour 2014*

6. Dans sa décision BS-VI/7, la Conférence des Parties a approuvé pour le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques un budget-programme de base d'un montant de 2 963 149 dollars des États-Unis d'Amérique (ci-après dénommés dollars) pour 2014, dont 2 569 825 dollars devaient être payés par les Parties conformément au barème arrêté dans l'annexe de la décision BS-VI/7, 200 000 dollars prélevés sur l'excédent d'années antérieures et 193 324 dollars financés sur la contribution du pays hôte, comme suit :

Source de financement	2014
Parties au Protocole	2 569 825
Pays hôte	193 324
Excédent d'années antérieures	200 000
Total	2 963 149

7. Les annonces de contributions effectives au Protocole en 2014 se sont élevées à 2 572 360 dollars en conséquence de nouvelles Parties au Protocole pendant l'exercice 2013-2014.

b) *Contributions pour 2014*

8. Au 31 décembre 2014, le montant des contributions reçues pour 2014 au Fonds d'affectation spéciale BG s'élevait à 2 550 664, comme suit :

Acomptes pour 2014 reçus en 2013	521 101
Contributions pour 2014 reçues en 2014	1 835 195
Contribution du pays hôte	194 368
Total	2 550 664

9. Les contributions obligatoires payées pour 2014 au 31 décembre 2014 s’inscrivaient donc à 92% du budget de base total approuvé (avant déduction de l’excédent de l’année précédente) pour l’année par la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole à sa sixième réunion.

10. Ce montant représente les contributions payées en totalité ou en partie par 97 Parties ou 58% du nombre total des Parties au Protocole. Il convient de noter que des arriérés de paiement s’élevant à 30 949 dollars ont été reçus en 2014 pour 2013 et les années antérieures. Il convient de noter également que la contribution du pays hôte est pleinement payée et que la différence de 1 044 dollars entre le budget approuvé de 193 324 et le montant effectivement reçu de 194 368 dollars constitue un écart de change.

c) *Dépenses en 2014*

11. Au 31 décembre 2014, les dépenses en 2014 (y compris les dépenses d’appui au programme) totalisaient 2 653 558 dollars, soit l’équivalent d’environ 90 % du montant total approuvé pour les activités du Fonds d’affectation spéciale BG en 2014 (voir la décision BS-VI/7). Le budget total approuvé par la CdP/RdP 7 a été dépassé de 29 %. Parce que l’allocation budgétaire a été divisée entre 2013 et 2014 et que la totalité des coûts ont été encourus en 2014, les dépenses indiquées dans le tableau 1 ci-dessous montrent un dépassement du budget de 213% pour la ligne CdP/RdP 7. Les coûts de personnel ont été sous-utilisés de 26% en 2014, principalement en raison de la vacance de deux postes d’administrateurs en 2014. Les économies réalisées en n’engageant pas la totalité des montants alloués aux frais de personnel ont largement compensé les dépassements du budget alloué à la CdP/RdP et maintiennent donc le niveau des dépenses totales à 90% du budget approuvé pour 2014. Le Secrétariat a également maintenu les dépenses liées aux voyages en mission et les dépenses générales de fonctionnement dans les limites du budget alloué, ce qui a contribué dans une moindre mesure aux économies générales réalisées dans le budget de 2014.

12. Les dépenses pour 2014 de 2 653 460 dollars représentent 104% du total des contributions reçues des Parties pour 2014 (2 550 664 dollars) au 31 décembre 2014.

13. On trouvera au tableau 1 ci-dessous la ventilation des dépenses enregistrées par objet de dépense pour 2014.

Tableau 1. Dépenses en 2014 du Fonds d’affectation spéciale BG par objet de dépense (en milliers de dollars des États-Unis d’Amérique)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Budget approuvé</i>	<i>Engagements /dépenses</i>	<i>Pourcentage du budget approuvé par la CdP/RdP</i>
Dépenses de personnel	1 916,7	1 417,6	74
Réunions du Bureau pour la prévention des risques biotechnologiques	25,0	28,6	114
Voyages en mission	50,0	32,3	65
Consultants/sous-traitance	20,0	20,0	100
Réunion consultative du Centre d’échange pour la prévention des risques biotechnologiques		22	

<i>Objet de dépense</i>	<i>Budget approuvé</i>	<i>Engagements / dépenses</i>	<i>Pourcentage du budget approuvé par la CdP/RdP</i>
Réunions du groupe de liaison	30,0	21,1	70
Septième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques	250,0	531,9	213
Réunions du Comité chargé du respect des obligations	45,0	42,4	94
Traduction du site Internet du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques	25,0	8,8	35
Personnel temporaire/heures supplémentaires	5,0	0,0	0
Dépenses générales de fonctionnement	255,6	223,27	87
<i>Dépenses d'appui aux programmes</i>	<i>340,9</i>	<i>305,26</i>	<i>90</i>
Total	2 963,1	2 653,46	90

14. Le dépassement des dépenses pour la CdP/RdP 7 peut être expliqué en grande partie par le fait que le budget approuvé pour la CdP/RdP était divisé entre les deux années de l'exercice biennal 2013-2014 afin de mieux équilibrer le montant total des contributions obligatoires payées par les Parties. Une économie correspondante a été faite en 2013 au titre de cet objet de dépense.

II. RECETTES ET RÉSULTATS BUDGÉTAIRES EN 2015

Renseignements généraux

15. Le Secrétariat de l'ONU a introduit une réforme administrative, Umoja, destinée à intégrer et rationaliser les processus opérationnels de gestion des ressources financières, humaines et matérielles. Cette initiative administrative, qui est guidée par la mise en œuvre d'un progiciel de gestion intégré, a été déployée à l'ONU Environnement le 1^{er} juin 2015. Le déploiement d'Umoja s'est avéré un processus majeur et complexe, nécessitant un volume considérable de travail et de ressources. La phase de mise en service d'Umoja a commencé en avril 2015, lorsque l'ONU Environnement a commencé à diminuer ses activités afin d'assurer une bonne migration du système précédent (Système intégré de gestion) à Umoja. Les opérations ont repris progressivement en avril 2015 après une période d'interdiction de trois semaines pendant laquelle aucun système de gestion de l'information n'était disponible. Par conséquent, les capacités de fonctionnement du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique ont été très limitées pendant une période de quatre mois (mai à septembre 2015), ce qui a causé des retards dans la mise en œuvre de ses programmes de travail.

16. La centralisation d'un certain nombre de fonctions administratives et financières à Nairobi a été une autre conséquence du passage à Umoja, réduisant considérablement l'autonomie administrative du

Secrétariat. Par exemple, le Secrétariat ne peut maintenant utiliser son compte à Montréal que pour verser un per diem aux participants aux réunions. Les paiements aux fournisseurs, aux consultants et aux partenaires chargés de la mise en œuvre sont dorénavant traités à partir de Nairobi, ce qui conduit à d'importants retards de paiement et une perte de confiance et de bonne volonté parmi les fournisseurs.

17. Une autre conséquence du changement est que le processus d'acquisition de biens et de service est devenu plus long du fait de la centralisation de l'autorité d'approbation et de l'introduction de processus supplémentaires dans l'approvisionnement. Le Secrétariat a éprouvé des difficultés à acheter des biens et des services de fournisseurs locaux en raison des longues procédures requises des fournisseurs pour s'inscrire dans la base de données centrale de fournisseurs des Nations Unies (UNGM) afin de faire des affaires avec les Nations Unies. Ces exigences bureaucratiques ont découragé les petites et moyennes entreprises d'exprimer un intérêt pour la participation aux appels d'offres et empêché le Secrétariat d'acheter les services requis en temps voulu. Par exemple, depuis la mise en service d'Umoja au Secrétariat en juin 2015, celui-ci n'a pu faire son premier achat de fournitures de bureau qu'en septembre 2016.

18. Umoja a la capacité de produire divers types de rapports qui peuvent être utilisés pour soutenir la prise de décision et pour faire rapport aux donateurs. Cependant, le progiciel de gestion intégré n'a pas encore livré sa pleine portée et fonctionnalité. Le Secrétariat a eu des difficultés à réconcilier les divers rapports financiers produits par Umoja avec les états financiers produits par l'ONU Environnement pour 2015.

19. Dans un document d'information sur les rapports aux donateurs publié le 19 mai 2016, le Contrôleur de l'ONU a déclaré que les problèmes auxquels s'est heurtée l'organisation pour produire des rapports financiers consolidés pour l'exercice fiscal 2015 étaient dus au fait que les dépenses et les recettes en 2015 ont été enregistrées dans les anciens systèmes et dans Umoja. Les structures de données, le codage et le plan comptable dans IMIS et Umoja sont différents. Ce problème devrait être résolu progressivement avec le temps.

20. Dans l'ensemble, Umoja est encore en train de se stabiliser et, bien que des progrès continus aient été réalisés, il reste plusieurs problèmes à surmonter qui empêchent le Secrétariat de fonctionner pleinement à son niveau opérationnel pré-Umoja.

**A. Fonds général d'affectation spéciale pour le Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques
(Budget de base ou Fonds d'affectation spéciale BG)**

1. Recettes et exécution du budget en 2015

a) Budget pour 2015

21. Dans sa décision BS-VII/7, la Conférence des Parties a approuvé pour le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques un budget-programme de base d'un montant de 3 243 490 dollars pour 2015, dont 2 630 132 dollars devaient être payés par les Parties conformément au barème arrêté dans l'annexe de la décision BS-VII/7, 237 858 dollars financés sur la contribution du pays hôte, et 375 500 dollars prélevés sur l'excédent d'années antérieures, dont 175 500 dollars devaient reconstituer la réserve du fonds de roulement.

Source de financement (en dollars)	2015
Parties au Protocole de Cartagena	2 630 132
Pays hôte	237 858
Excédent d'années antérieures	200 000
Excédent d'années antérieures (pour reconstituer la réserve du fonds de roulement)	175 500
Total	3 243 490

22. À la suite de l'adhésion de nouvelles Parties au Protocole durant la période 2015-2016, les annonces de contributions effectives au Protocole en 2015 se sont élevées à 2 630 537 dollars.

b) *Contributions pour 2015*

23. Au 31 décembre 2015, les contributions au Fonds d'affectation spéciale BG reçues pour 2015 s'élevaient à 2 454 157 dollars répartis comme suit :

Acomptes pour 2015 reçus en 2014	600 524
Contributions pour 2015 reçues en 2015	1 656 934
Contribution du pays hôte	196 699
Total	2 454 157

24. Par conséquent, les contributions payées pour 2015 au 31 décembre 2015 s'élevaient à 86 % du budget de base total approuvé pour l'année (avant déduction de l'excédent de l'année précédente) par la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole à sa septième réunion. Ce montant représente les contributions payées dans leur totalité ou en partie par 99 Parties (soit 58 % du nombre total des 170 Parties au Protocole au 31 décembre 2015). Des arriérés de paiement d'un montant total de 154 357 dollars ont été reçus en 2015 pour des contributions d'années antérieures.

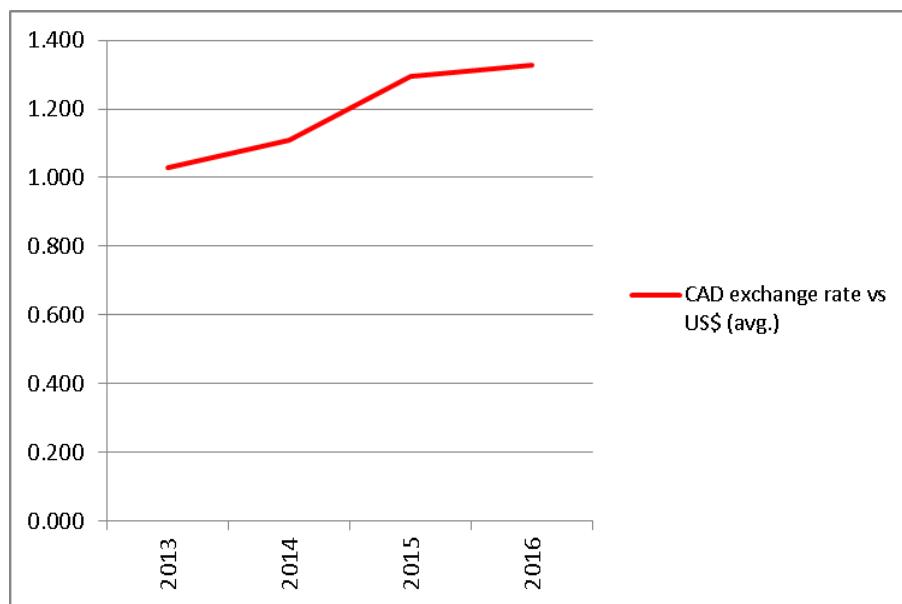
c) *Dépenses en 2015*

25. Au 31 décembre 2015, les dépenses en 2015 (y compris les dépenses d'appui aux programmes) totalisaient 1 641 500 dollars ou l'équivalent d'environ 54% du montant total approuvé pour les activités du Fonds d'affectation spéciale BG en 2015 (voir la décision BS-VII/7).

26. Outre les problèmes liés à la mise en œuvre d'Umoja décrits ci-dessus, la sous-utilisation des crédits du budget pour 2015 est due à plusieurs facteurs, notamment :

a) Trois postes d'administrateurs (deux P-4 et un P-3) étaient vacants pendant neuf mois en 2015, ce qui a produit des économies de 540 000 dollars ; en outre, la dépréciation du dollar canadien contre le dollar des États-Unis a contribué à la réduction des coûts de personnel encourus en 2015. Les dépenses de personnel en 2015-2016 ont été grandement touchées par la réduction de la valeur du dollar canadien vis-à-vis du dollar des États-Unis pendant la période 2015-2016, lorsqu'il a perdu près de 20% de sa valeur par rapport à sa valeur moyenne de 2014 qui a été utilisée pour calculer les coûts de personnel (voir figure 1 ci-dessous). Les coûts effectifs de personnel de secrétariat sont donc inférieurs au montant initial prévu au budget.

Figure 1. Taux de change moyen du dollar canadien contre le dollar des États-Unis en 2014-2016



b) La dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar des États-Unis a également occasionné des économies dans le budget « dépenses générales de fonctionnement » car ces coûts, qui comprennent la location des bureaux, les frais de communication et d'impression des documents, sont encourus localement en dollars canadiens ;

c) Les réunions consultatives du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques et la réunion du groupe de liaison, qui devaient avoir lieu en 2015, ont été reportées et tenues en 2016 en raison de la présentation tardive des troisièmes rapports nationaux par les Parties. Aucune dépense n'a donc été encourue en 2015 pour ces réunions. La réunion du Groupe d'experts du Centre d'échange, dont le montant prévu au budget s'élevait à 80 000 dollars, n'a pas pu avoir lieu en raison du retard de l'approbation du Projet CEPRB III du PNUE-FEM ;

d) Deux réunions du Bureau de la Conférence des Parties ont été tenues en 2015, y compris des membres suppléants du Protocole de Nagoya, le cas échéant, pour assurer les fonctions de Bureau de la CdP/RdP. Dans l'absence de coûts distincts, la totalité des frais a été imputée au Bureau de la CdP, laissant intact cet objet de dépense au titre du Protocole ;

e) Le budget pour 2015 comprend un montant de 100 000 dollars pour les coûts de conférence de la huitième réunion de la CdP/RdP, qui seront dépensés en 2016 et qui demeurent donc non dépensés en 2015.

27. Les dépenses pour 2015 (ajustements des années antérieures non compris) de 1 703 572 représentent 69% du total des contributions reçues pour 2015 (soit 2 454 157 dollars) au 31 décembre 2013. On trouvera au tableau 2 ci-dessous la ventilation des dépenses enregistrées par objet de dépense pour 2015.

Tableau 2. Dépenses du Fonds d'affectation spéciale BG en 2013 par objet de dépense (en milliers de dollars des États-Unis d'Amérique)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Budget approuvé</i>	<i>Engagements / dépenses</i>	<i>Pourcentage du budget approuvé par la CdP/RdP</i>
Dépenses de personnel	1 971,4	1 288,8	65
Réunions du Bureau pour la prévention des risques biotechnologiques	20,0	0,0	0
Voyages en mission	50,0	15,8	49
Consultants/sous-traitance	30,00	0	0
Réunions consultatives du Centre d'échange sur la prévention des risques biotechnologiques	55,0	0,0	0
Réunion du Comité chargé du respect des obligations	45,0	42,1	94
CdP/RdP 8	100,0	0,0	0
Traduction du site Internet du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques	35,0	6,2	18
Personnel temporaire/heures supplémentaires	10,0	0,0	0
Réunions du groupe de liaison	30,0	0,0	0
Réunion d'experts du CEPRB	80,0	0,0	0
Équipement du CEPRB	5,0	1,4	28
Dépenses générales de fonctionnement	283,6	153,3	54
Économies de l'année antérieure		(54,9)	
<i>Dépenses d'appui aux programmes</i>	353	188,8	53
Total partiel	3 068	1 641,5	53,5
Réserve du Fonds de roulement	175,5	175,5	
Total	3 243,5	1 817	56

III. RECETTES ET RÉSULTATS BUDGÉTAIRES PROJETÉS EN 2016

A. Fonds général d'affectation spéciale pour le Protocole de Cartagena (budget de base du Fonds d'affectation spéciale BG)

1. Budget pour 2016

28. Dans sa décision BS-VII/7, la Conférence des Parties a approuvé pour le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques un budget-programme de base de 3 190 399 dollars pour l'année 2016. De ce montant, 2 751 328 dollars devaient être payés par les Parties selon le barème arrêté dans l'annexe de cette décision, 200 000 dollars ont été prélevés sur l'excédent dégagé au cours d'années antérieures et 239 071 dollars devaient être financés comme suit sur la contribution du pays hôte :

Source de financement (en dollars)	2016
Parties au Protocole	2 751 328
Pays hôte	239 071
Excédent d'années antérieures	200 000
Total	3 190 399

2. Contributions pour 2016

29. Au 30 septembre 2016, les contributions reçues pour 2016 au Fonds d'affectation spéciale BG s'élevaient à 2 572 875 dollars répartis comme suit :

Acomptes pour 2016 reçus en 2015	546 105
Contributions pour 2016 reçues en 2016	1 828 088
Contribution du gouvernement hôte	198 682
Total	2 572 875

30. En outre, un montant de 178 116 dollars a été reçu en 2016 pour 2015 et des contributions d'années antérieures et un montant de 41 088 dollars ont été reçus en 2016 pour des années à venir. Il convient de noter que la contribution du pays hôte est pleinement payée. La différence de 41 159 dollars entre le budget approuvé de 237 858 dollars et le montant effectivement reçu de 196 699 dollars est due à une perte de change encourue par le Secrétariat à la suite d'une fluctuation monétaire.

3. Engagements en 2016

31. Un montant total de 3 190 400 dollars a été engagé sous la forme d'engagements pour l'année 2016. Ce montant représente 100% des fonds approuvés par la Conférence des Parties pour l'année 2016. Des dépenses d'un montant total de 1 438 164 dollars ont été encourues en 2016, au 30 septembre (voir le tableau 3 ci-dessous).

Tableau 3. Engagements du Fonds d'affectation spéciale BG en 2016 par objet de dépense (en milliers de dollars des États-Unis d'Amérique)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Budget approuvé</i>	<i>Engagements / Dépenses</i>	<i>Pourcentage du budget approuvé par la CdP/RdP</i>
Dépenses de personnel	2 008,8	906,8	46
Réunions du Bureau du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques	25,0	25,0	100
Voyages en mission	50,0	17,8	36
Consultants/sous-traitance	30,0	0,0	0
Réunions consultatives du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques	0,0	30,3	s,o,
Réunion du Comité chargé du respect des obligations	45,0	30,5	68
CdP/RdP 8	300,0	300,0	100
Traduction du site Internet du CEPRB	35,0	19,8	57
Personnel temporaire/heures supplémentaires	10,0	0,0	0
Réunions du groupe de liaison	30,0	29,2	98
Réunion d'experts du CEPRB	0,0	0,0	0
Équipement du CEPRB	5,0	0,0	0
Dépenses générales de fonctionnement	284,6	171,6	60
<i>Dépenses d'appui aux programmes</i>	367	199,0	54
Total	3 190,4	1 730,0	54

32. En ce qui concerne les coûts de personnel, deux postes d'administrateurs (un P-4 et un P-3) étaient vacants pendant une grande partie de 2016 en raison du roulement du personnel. Bien que la procédure de recrutement soit longue, les deux postes P-4 et P-3 ont récemment été pourvus. Cependant, un autre poste P-3 est maintenant devenu vacant. Le recrutement pour ce poste de P-3 est en cours.

B. Fonds d'affectation spéciale volontaire pour les contributions volontaires additionnelles à l'appui des activités approuvées du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (Fonds d'affectation spéciale BH)

33. Un montant total de 2 124 400 dollars a été approuvé pour 2015-2016 au titre du Fonds d'affectation spéciale BH par la CdP/RdP à sa septième réunion. Au 30 juin 2014, le Secrétariat avait reçu des annonces de contributions pour des activités additionnelles approuvées d'un total 442 972 dollars. Des recouvrements d'un montant de 442 972 dollars ont été enregistrés en 2015-2016 sous la forme de contributions pour les annonces faites pour cette période et représentant un taux de recouvrement de 100%. Une contribution additionnelle de 1 166 725 dollars au Fonds d'affectation spéciale BE a été annoncée par le Japon au titre du Fonds japonais pour la biodiversité.

34. Un total de 557 585 dollars a été dépensé ou engagé en 2015 et en 2016 (au 30 septembre 2016) pour la réalisation d'activités additionnelles approuvées, dont les suivantes :

Activité	Dépenses (en dollars)	Nombre de participants financés
Renforcement des capacités pour promouvoir l'application intégrée du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et de la Convention sur la diversité biologique au niveau national	270 000	s.o.
Atelier régional pour l'Asie sur le renforcement des capacités d'intégration de la prévention des risques biotechnologiques dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et la mobilisation des ressources ; Oulan-Bator, 9-13 février 2015	36 320	14
Atelier sous-régional pour les Caraïbes sur le renforcement des capacités d'intégration de la prévention des risques biotechnologiques dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et la mobilisation des ressources ; Saint John's, Antigua-et-Barbuda, 9-13 mars 2015	21 109	8
Atelier régional pour l'Afrique sur le renforcement des capacités d'intégration de la prévention des risques biotechnologiques dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité ; Addis-Abeba, 9 - 12 février 2016	66 419	30
Atelier pour le GRULAC sur la détection et l'identification des organismes vivants modifiés ; Mexico, 15 - 19 août 2016	35 459	13
Atelier sur le développement des capacités de contrôles aux frontières nationales des organismes vivant modifiés dans les petits États insulaires en développement des Caraïbes ; Saint Augustin, Trinité-et-Tobago, 17-19 octobre 2016	28 671	14

C. Fonds d'affectation spéciale volontaire pour faciliter la participation des Parties au processus du Protocole de Cartagena (Fonds d'affectation spéciale BI)

35. Un montant total de 678 000 dollars a été approuvé par la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (CdP/RdP 7) à sa septième réunion au titre du Fonds d'affectation spéciale BI pour 2015-2016. À sa douzième réunion, la Conférence des Parties a décidé de fusionner le Fonds d'affectation spéciale BI et le Fonds d'affectation spéciale volontaire pour faciliter la participation des Parties au processus de la Convention (Fonds d'affectation spéciale BZ) et que le Fonds d'affectation spéciale fusionné serait disponible pour faciliter la participation des Parties aux réunions liées à la Convention, au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et au Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages. Par conséquent, le Secrétariat n'a reçu aucune annonce de contribution pour 2015-2016 et aucune dépense n'a été encourue au titre du Fonds d'affectation spéciale BI en 2015-2016.

36. Le Fonds d'affectation spéciale BI a été clos dans les comptes du PNUE en septembre 2016. On trouvera les détails des dépenses relatives aux participants qui ont assisté à la huitième réunion de la CdP/RdP financés à partir du Fonds d'affectation spéciale BZ dans le document UNEP/CBD/COP/13/7.

D. Dépenses de personnel

37. Les dépenses de personnel comprennent les salaires et traitements ainsi que d'autres prestations. Étant donné qu'elles reposent sur les dépenses type utilisées par l'Organisation des Nations Unies, les dépenses effectives varient d'un lieu d'affectation à l'autre en fonction des fluctuations de l'ajustement de poste et d'autres facteurs comme le nombre de personnes à charge, l'indemnité pour frais d'étude et les frais de rapatriement. Au 30 septembre 2016, un poste P-3 (évaluation des risques) était vacant et en voie d'être pourvu. Le poste P-3 (questions juridiques), le poste P-4 (suivi et rapports) et le poste P-4 (questions juridiques et politiques) ont été pourvus le 1^{er} septembre 2015, le 1^{er} mars 2016 et le 1^{er} août 2016 respectivement, ce qui a conduit à une réduction des dépenses de personnel en 2015-2016.

E. Voyages en mission

38. Le personnel du Secrétariat représente le Protocole à diverses réunions et manifestations et les voyages de membres du personnel à des manifestations organisées par d'autres organisations sont un des moyens les plus importants d'obtenir de synergies et des programmes de travail intégrés. Les voyages en mission comprennent également les frais de voyage encourus pour desservir les réunions convoquées par le Secrétariat en vertu du Protocole. Au 30 septembre 2016, the Secrétariat a organisé quelque 10 déplacements pour un coût total 33 600 dollars, soit 32% du budget approuvé.

E. Dépenses générales de fonctionnement

39. Les dépenses générales de fonctionnement comprennent le financement du matériel et des fournitures de bureau, les équipements collectifs et les frais d'assurances, les frais d'impression et les dépenses de communication ainsi que la distribution des matériels imprimés et autres matériels. Elles sont partagées avec la Convention sur la base d'un ratio de 85 sur 15.

IV. PERSONNEL

A. Postes permanents

40. À sa septième réunion, la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole a approuvé dans sa décision BS-VII/7 la création de 12,5 postes au titre du budget de base (Fonds d'affectation spéciale BG) pour l'exercice biennal 2015-2016 (8,5 postes d'administrateur et 4 postes d'agents des services généraux). Au 30 septembre 2016, the recrutement d'un (1) poste d'administrateur était en cours.

41. Les informations sur le statut de la dotation en personnel du Secrétariat sont communiquées sur une base biannuelle dans le rapport biannuel qui est affiché sur le site Internet du Secrétariat, une ventilation détaillée figurant dans la partie II du présent document.

Tableau 4. Dotation en personnel au titre du budget de base (Fonds d'affectation spéciale BG) (au 30 septembre 2016)

<i>Statut des postes</i>	<i>Postes d'administrateurs</i>	<i>Postes d'agents des services généraux</i>
Nombre total de postes approuvés par la Conférence des Parties	8,5	4
Pourvus	7,5	4

B. Postes partagés

42. Durant l'exercice biennal en cours, 7 postes (1 P5, 1 P4, 3 P3 et 2 GS) couvrant les questions juridiques, la gestion des connaissances et les technologies de l'information ont été partagés avec la Convention sur la base d'un ratio 50/50.

C. Examen fonctionnel

43. Dans le paragraphe 3 de sa décision XII/32, la Conférence des Parties a demandé au Secrétaire exécutif de compléter l'examen fonctionnel du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique en consultation avec le directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Conformément à l'examen fonctionnel, une nouvelle structure organisationnelle a été mise en place en mai 2016, selon laquelle les travaux du Secrétariat ont été intégrés dans les mécanismes de la Convention et des Protocoles de Cartagena et de Nagoya. En conséquence de cette intégration, les travaux effectués au titre du Protocole de Cartagena relèvent dorénavant de l'Unité de la prévention des risques biotechnologiques et de la biosécurité de la nouvelle Division du soutien scientifique et des politiques du Secrétariat. Le rapport intégral du Secrétaire exécutif sur l'état d'avancement de l'examen fonctionnel figure dans le document UNEP/CBD/COP/13/7/Add.2.

V. INDICATEURS DE SUCCÈS ET D'EXÉCUTION DU BUDGET-PROGRAMME

A. Gestion budgétaire

1. Budget alloué par rapport aux dépenses pour le Fonds d'affectation spéciale BG.

Budget alloué pour 2015-2016 = 6 433 900 dollars

Dépenses budgétaires pour le Fonds d'affectation spéciale BG pour 2015-2016 (projection)
= 3 848 000 dollars

2. Budget volontaire approuvé par rapport aux dépenses pour des activités additionnelles approuvées.

Budget volontaire approuvé pour 2015-2016 = 2 124 400 dollars

Contributions reçues pour des activités additionnelles approuvées en 2015-2016 (septembre 2016)
= 1 609 697 dollars

Dépenses encourues pour des activités additionnelles approuvées en 2015-2016 (septembre 2016) = 557 585 dollars

B. Mobilisation de ressources pour des activités additionnelles approuvées (budgets volontaires)

1. Ressources mobilisées pour les activités menées par le Secrétariat

Contributions annoncées pour 2015-2016 (septembre 2016) = 1 609 697 dollars

Contributions reçues en 2015-2016 (septembre 2016) = 1 609 697 dollars

2. Ressources mobilisées pour des ateliers régionaux consacrés au renforcement des capacités

Contributions annoncées pour le renforcement des capacités au titre du Fonds d'affectation spéciale BH pour 2015-2016 (septembre 2016) = 280 000 dollars

3. Ressources mobilisées au titre du Fonds d'affectation spéciale BI ; le Fonds d'affectation spéciale BI et le Fonds d'affectation BZ ont été fusionnés. Aucune annonce de contribution n'a été enregistrée dans le Fonds d'affectation spéciale BI pendant l'exercice biennal 2015-2016.

C. Renforcement des capacités et rayonnement

1. Activités de formation et ateliers dont les ressources proviennent du Secrétariat

a. Nombre de participants 139 (5 ateliers)

b. Nombre de Parties impliquées 79

c. Degré de satisfaction des participants : moyenne 80%

2. Nombre de publications distribuées

Au total 2,262 exemplaires de publications ont été distribués au cours de l'exercice biennal 2015-2016, comme suit : 1,450 en anglais, 200 en français, 382 en espagnol, 60 en arabe, 90 en russe et 80 en chinois.

3. Nombre de visites du site Internet

Un total de 1 106 029 visites du site <http://bch.cbd.int> a été enregistré au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 30 septembre 2016.

4. Nombre de réunions auxquelles le Secrétariat a participé

Le personnel du Secrétariat a participé à 10 réunions au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 30 septembre 2016.

D. Autres fonctions du Secrétariat

1. Pourcentage des documents de travail mis à la disposition des Parties dans toutes les langues de travail et dans les délais impartis :

Réunions	Anglais seulement	Toutes les langues
CP COP-MOP-8	66%	54%

2. Pourcentage de séances plénières de la Conférence des Parties pour lesquelles des services d'interprétation ont été fournis : 100 % - comprenant 15 séances d'interprétation.

Liste des réunions organisées par le Secrétariat du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques en 2015-2016 (septembre)

No.	Dates et lieu	Titre de la réunion ou de l'atelier	Nombre de Parties	Nombre de participants	Degré de satisfaction
1	9 – 13 février 2015 Oulan-Bator Mongolie	Atelier régional pour l'Asie sur le renforcement des capacités d'intégration de la prévention des risques biotechnologiques dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et la mobilisation de ressources	14	23	86%
2	24 - 26 février 2016 Montréal, Canada	Treizième réunion du Comité chargé du respect des obligations au titre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques	s.o.	s.o.	s.o.
3	9 - 13 mars 2015 Saint John's, Antigua-et-Barbuda	Atelier sous-régional pour les Caraïbes sur le renforcement des capacités d'intégration de la prévention des risques biotechnologiques dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et la mobilisation de ressources	12	31	87%

No.	Dates et lieu	Titre de la réunion ou de l'atelier	Nombre de Parties	Nombre de participants	Degré de satisfaction
4	9 - 11 juin 2015 Ispra, Italie	Atelier du Réseau de laboratoires pour la détection et l'identification des organismes vivants modifiés	21	23	s.o.
5	16 - 20 novembre 2015 Brasilia, Brésil	Réunion du Groupe spécial d'experts techniques sur l'évaluation des risques et la gestion des risques	20	20	s.o.
6	9 - 12 février 2016 Addis-Abeba, Éthiopie	Atelier régional pour l'Afrique sur le renforcement des capacités d'intégration de la prévention des risques biotechnologiques dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité	29	38	77%
7	7 - 11 mars 2016 Ljubljana, Slovénie	Atelier pour l'Europe centrale et orientale sur la détection et l'identification des organismes vivants modifiés	10	10	98%
8	14 - 16 mars 2016 Montréal, Canada	Onzième réunion du groupe de liaison sur le renforcement des capacités de prévention des risques biotechnologiques	13	15	s.o.
9	15 - 19 août 2016 Mexico, Mexique	Atelier pour le GRULAC sur la détection et l'identification des organismes vivants modifiés	13	18	98%
10	17 - 19 octobre 2016 Saint Augustin, Trinité-et-Tobago	Atelier sur le développement des capacités de contrôles aux frontières nationales des organismes vivants modifiés dans les petits États insulaires en développement des Caraïbes	11	29	s.o.
11	25 - 29 juillet 2016 Mexico, Mexique	Groupe spécial d'experts techniques sur l'évaluation des risques et la gestion des risques	16	16	s.o.